

ENTRE AUTONOMIE & CONTRAINTE

La déontologie du psychologue

5^{ème}

JOURNÉE D'ÉTUDE

23 MARS 2019
Bourse du travail,
PARIS



Informations

<https://lesentretiensdelapsychologie.fr>



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie



COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE
DE DÉONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

8H45	Accueil des participants.	
9H00	AUTONOMIE & CONTRAINTE AU RISQUE DE LA DÉONTOLOGIE.	Introduction par Mélanie GAUCHÉ, présidente de la CNCDP, Benoît SCHNEIDER et Gladys MONDIÈRE, co-présidents de la FFPP.
9H15	DE L'ETHIQUE A LA DEONTOLOGIE...	Vincent GREGOIRE-DELORY Maître de Conférences et directeur de l'École Supérieure d'Éthique des Sciences et de la Santé (ESESS) à l'Institut catholique de Toulouse.
10H	LES AMBIGUITES DU CODE ? RETOURS D'EXPERIENCE À LA CNCDP.	Evelyne MEZANGE, Marie-Jeanne ROBINEAU, Carole VIENNE, membres de la CNCDP.
10H45	Pause	
11H15	LE CODE DE DÉONTOLOGIE CONTRAINT-IL L'AUTONOMIE DU PSYCHOLOGUE ?	Miguel Ricou, Comité d'éthique, Portugal. Vicent Bermejo, Comité d'éthique, Espagne Marie Caroline De Mûelenaere, Comité d'éthique, Belgique. Anne Andronikof, chargée de mission de la FFPP auprès du Conseil éthique de l'EFPA.
12H30	Déjeuner	Table ronde animée par Senja Stirn, membre de la CNCDP.
14H00	PASSES ET IMPASSES DU PSYCHOLOGUE : QUELLE (IN)DÉPENDANCE POUR QUELLES PRATIQUES ?	Dana Castro, psychologue clinicienne. Jacques Borgy, psychologue – Secrétaire Général SNP. Table ronde animée par Antony Chaufton et Marie Jeanne Robineau, membres de la CNCDP. Invités à confirmer.
15H30	INTERVENIR EN SITUATION D'URGENCE : LES DÉFIS DE LA PRATIQUE.	Karin TEEPE, psychologue. Sabine Cariou, psychologue. Table ronde animée par Michèle Guidetti & Maria Ouazzani, membres de la CNCDP. Invités à confirmer.
17H00	Clôture de la journée	Mélanie GAUCHÉ, présidente de la CNCDP.

Table des matières

Ouverture de la journée	3
Présentation de la journée	5
Entre autonomie et contrainte : d'un mur l'autre...	6
Les ambiguïtés du Code ? Retours d'expérience à la CNCDP	14
Les codes de déontologie européens contraignent-ils l'autonomie du psychologue ?	22
Passes et impasses du psychologue : Quelle (in)dépendance pour quelles pratiques ?	33

Introduction

Gladys Mondière et Benoît Schneider – Co-présidents de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

La CNCDP, Commission nationale consultative de déontologie des psychologues, a été installée le 21 juin 1997 par les organisations professionnelles et syndicales de psychologues. Elle a donc plus de 22 ans d'existence. Sa mission première est de rendre des avis qui sont disponibles sur son site et représentent un outil majeur d'information, de formation et d'accompagnement à l'intervention. A partir de cette fonction première et sur la base de l'expérience acquise au fil des années, la CNCDP propose depuis 2010 des journées d'études qui font désormais référence et qui lui permettent de rencontrer et d'échanger avec les psychologues, hors du périmètre réservé à sa nécessaire discrétion lorsqu'elle traite des situations qui lui sont soumises. Commission indépendante de la FFPP, la CNCDP inscrit pleinement son action dans l'objet de la FFPP, telle qu'elle figure dans ses statuts (art. 2) en au moins deux alinéas essentiels : « Protéger le public des mésusages de la psychologie ; Promouvoir la reconnaissance et l'application du code de déontologie ».

Rappelons brièvement les thématiques successivement retenues lors des éditions précédentes des journées d'étude. En décembre 2010, « *Les attestations du psychologue, responsabilités et enjeux* » visaient une pratique fondamentale du psychologue qui engage de façon pleinement opératoire son activité et sa responsabilité. En décembre 2012, « *Le psychologue et le secret professionnel. Enjeux problèmes, évolutions* » ouvrait à une réflexion sur le difficile équilibre entre la confidentialité nécessaire à la relation et les obligations éthiques et juridiques qui conduisent aux échanges avec les partenaires institutionnels du psychologue. En avril 2014, la CNCDP élargit encore le regard en mettant le focus sur « *Le psychologue dans les institutions et les organisations* » donc en engageant une réflexion sur le thème de l'impact des réalités et des évolutions institutionnelles sur la mise en œuvre des pratiques, en conformité avec la déontologie. En appréhendant ces questions de façon transverse à l'ensemble des secteurs d'activité du psychologue, elle ouvrait aussi aux questionnements de la profession sur ses modes de représentation, notamment les institutions possibles pour faire vivre la déontologie au cœur de notre rassemblement. En 2016 enfin, en articulant « *Commande, demande et consentement* », elle propose de nous focaliser sur les éléments

qui fondent la création d'une relation de confiance entre le professionnel et l'utilisateur et en particulier sur la notion de consentement.

Si nous avons rappelé ce parcours réflexif, c'est pour mieux souligner à la fois la continuité, la complémentarité et la progressivité de ces journées. En proposant en 2019, « *Entre autonomie et contraintes : la déontologie des psychologues* », la CNCDP marque cette continuité puisqu'elle poursuit l'exploration des exigences déontologiques au cœur des décisions des psychologues entre « *espace de tension et de liberté* » ; elle insiste sur la complémentarité en accueillant une réflexion philosophique sur les rapports entre éthique et déontologie ; elle inscrit enfin la progressivité puisqu'en même temps elle confronte à la fois notre modèle français de traitement de la déontologie à celui de nos partenaires européens et qu'elle aborde les franges de pratiques que l'actualité rend de jour en jour plus aiguës, celle des situations d'urgence.

Introduction à la journée

Mélanie Gauché – Présidente de la CNCDP

C'est en ce jour du 23^{ème} anniversaire de la signature du code de déontologie des psychologues que s'ouvre cette nouvelle journée d'étude de la CNCDP. Depuis 1996, la profession a connu des changements. L'enseignement de la déontologie a fait son entrée dans les universités. Mais force est de constater que la complexité des situations psychologiques rencontrées par les psychologues ne permet pas l'application de règles et les amène à toujours réélaborer leur réflexion et/ou réévaluer leur posture. A cela s'ajoute pour nombre d'entre eux, un cadre institutionnel à respecter et faire évoluer parfois. Ainsi, tout au long des principes et des articles du Code, le psychologue est invité à s'interroger face aux dilemmes voire contradictions qu'il rencontre. Les sollicitations reçues par la CNCDP en sont régulièrement les témoins. Le psychologue français devient acteur et non pas seulement lecteur de la déontologie, et il se place ainsi entre éthique, déontologie et parfois opinion personnelle.

Cette journée d'étude propose ainsi un espace de réflexion, d'éclairage scientifique et de partage de pratiques professionnelles sur ce qui constitue au quotidien le lieu d'autonomie et de contrainte. Si le code de déontologie garantit au psychologue l'autonomie fonctionnelle, le cadre institutionnel, l'urgence d'agir dans une situation ou encore les enjeux du libéral peuvent venir contraindre ses interventions ou possibilités d'intervention et parfois être en contradiction avec la déontologie.

Les conférences et tables rondes proposées lors de cette journée permettront d'opérer « un pas de côté » en appréciant la mise en œuvre de la déontologie chez nos voisins européens. Ainsi, les modèles belge, espagnol et portugais seront présentés et discutés en regard du modèle français dans lequel le code n'a pas (encore ?) de réglementation. Les membres de la CNCDP offriront une lecture et analyse des ambiguïtés du code face aux dilemmes rencontrés par le psychologue. Enfin, les interventions dans les situations d'urgence, les institutions et le libéral seront tour à tour évoqués en ce qu'elles demandent au psychologue de trouver le juste équilibre entre autonomie et contrainte.

Une des missions de la CNCDP est de contribuer à la formation et l'accompagnement des psychologues dans leurs missions, notamment dans les situations délicates au regard de la déontologie. En parcourant ces actes, le lecteur pourra retracer l'essentiel des apports de cette journée d'étude et ainsi nourrir son discernement.

23 mars 1996 : date de la première version du code de déontologie des psychologues.